

28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2023

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Florian MERIEAU *suppléant* – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Chavagnes-en-Paillers** : Eric SALAÜN pouvoir à Jacky DALLET jusqu'à son arrivée, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU pouvoir à Fabienne BARBARIT, Cathy PIVETEAU-CANLORBE pouvoir à Caroline BARRETEAU, Freddy RIFFAUD pouvoir à Nathalie BODET – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS donne pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

Secrétaire de séance : Jean-François YOU

En exercice : 30
Présents : 23
Votants : 30
Quorum : 16

N° 243-23 – Tarifs redevance assainissement collectif sur le territoire à compter du 1^{er} janvier 2024

Vu la délibération n° 325-18 sur le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes,

Considérant que chaque année, les délégataires ont besoin de connaître les tarifs de l'assainissement de l'année N+1 au 15 novembre de l'année N, pour établir les prochaines facturations.

Considérant que le conseil d'exploitation du 06 octobre 2022 a fait le choix de débiter la convergence tarifaire dès l'année 2023, avec un tarif harmonisé à 2.15 € HT en 2028 sur l'ensemble du territoire, sauf pour Boulogne qui atteindra ce montant en 2032.

Considérant que les recettes d'assainissement permettent de financer l'ensemble des travaux préconisés dans le cadre du PPI et prévoir les futurs investissements.

Les tableaux suivants reprennent les tarifs s'appliquant à compter du 1er janvier 2024 :

Périmètre	Collectivité	Facturation	Tarifs 2024
Régie	Bazoges en Paillers	Abonnement	49,8172 €
Régie	Bazoges en Paillers	Consommation	1,6136 €
Régie	St Fulgent	Abonnement	64,4233 €
Régie	St Fulgent	Consommation	1,4836 €
Régie	Chavagnes en Paillers	Abonnement	71,2026 €
Régie	Chavagnes en Paillers	Consommation	1,5947 €
Régie	Oie / Ste Florence	Abonnement	63,8617 €
Régie	Oie / Ste Florence	Consommation	1,4751 €
Régie	La Rabatelière	Abonnement	49,3210 €
Régie	La Rabatelière	Consommation	1,3412 €
Régie	Les Brouzils	Abonnement	64,6315 €
Régie	Les Brouzils	Consommation	1,4615 €
Régie	Saint André Goule d'Oie	Abonnement	63,0001 €
Régie	Saint André Goule d'Oie	Consommation	1,4064 €
Régie	ZA St Fulgent	Abonnement	87,7314 €
Régie	ZA St Fulgent	Consommation	1,6401 €
Régie	ZA Chavagnes en Paillers	Abonnement	87,7314 €
Régie	ZA Chavagnes en Paillers	Consommation	1,6401 €
Régie	ZA Chauché	Abonnement	93,7847 €
Régie	ZA Chauché	Consommation	1,6401 €
Régie	ZA mongie	Abonnement	71,5711 €
Régie	ZA mongie	Consommation	1,6078 €
Régie	Boulogne	Abonnement Collectivité	30,9915 €

Régie	Boulogne	Consommation Collectivité	
DSP	Chauché	Abonnement Collectivité	47,4700 €
DSP	Chauché	Consommation Collectivité	0,7920 €
DSP	La Copechagnière	Abonnement Collectivité	55,0592 €
DSP	La Copechagnière	Consommation Collectivité	0,6095 €
DSP	La Merlatière	Abonnement Collectivité	26,0154 €
DSP	La Merlatière	Consommation Collectivité	0,7507 €
DSP	Les Essarts	Abonnement Collectivité	45,1496 €
DSP	Les Essarts	Consommation Collectivité	0,6132 €

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21 septembre 2023,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, entérine les tarifs d'assainissement au titre de l'année 2024 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 4 octobre 2023

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.